

Verviers, le 3 décembre 2014

DÉLESTAGE ÉLECTRIQUE

La production et la distribution d'eau potable seront perturbées

La campagne OffOn du SPF Economie attire l'attention des citoyens belges sur les risques de pénurie électrique cet hiver.

Les éventuelles coupures prolongées d'électricité prévues dans le plan de délestage auront des répercussions sur la production et la distribution d'eau potable. Les installations de pompage, comme les installations de distribution d'eau, sont en effet sous tension électrique. Celles qui se trouvent dans une zone de délestage électrique ne pourront donc plus fonctionner le temps de la coupure de courant.

La SWDE estime de son devoir de prévenir sur ce risque.

La SWDE a sollicité la **Ministre fédérale de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable** pour que plusieurs de ses stations de potabilisation soient intégrées dans les sites prioritaires (donc épargnés) en cas de coupures de courant. Ceci, notamment, afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement d'institutions ou d'organismes « sensibles » qu'un manque d'eau prolongé pourrait affecter : hôpitaux, services d'incendie, maisons de repos, etc...

La SWDE a également attiré l'attention des **autorités provinciales et communales** sur les impacts liés au plan de délestage concernant l'approvisionnement en eau potable. Elle les a notamment invités à apprécier le risque et à prévoir des dispositions toute particulières vis-à-vis notamment des établissements plus vulnérables

Une Foire aux Questions en ligne

La Société wallonne des eaux a mis en ligne, sur son site Internet, une FAQ qui reprend toutes les questions que les ménages dont elle assure l'alimentation en eau pourraient se poser en cas de délestage (à consulter sur le site www.swde.be).

Il faut être conscient que le maillage des réseaux et l'étendue du territoire desservi (40.000 km de canalisations) rendent particulièrement complexe l'élaboration d'une carte reprenant, avec précision, les aires de distribution qui pourraient être impactées en fonction des tranches de délestage.

Il faut également tenir compte du fait que les zones géographiques de délestage électrique ne correspondront pas nécessairement aux délimitations du réseau de distribution d'eau. En effet, une zone où le courant est coupé peut-être alimentée en eau par une installation qui se trouve en dehors de la zone de délestage. L'inverse est aussi possible. Pendant une période de délestage, nos concitoyens pourront donc avoir de l'électricité, mais plus d'eau au robinet !

Une carte donnant un aperçu global de la situation en cas d'activation du plan de délestage devrait être mise en ligne sur notre site Internet dans la seconde quinzaine du mois de décembre.

Une volonté de garantir l'approvisionnement en eau

En période normale, les châteaux d'eau et réservoirs de la SWDE ont une capacité de stockage suffisante pour faire face, pendant plusieurs heures, à une coupure de courant temporaire.

Néanmoins, les annonces de délestage rendent la SWDE encore plus vigilante. Tout sera mis en œuvre pour tenter de garantir l'approvisionnement en eau. Les châteaux d'eau et réservoirs seront remplis au maximum de leur capacité, de manière à ce que les réserves d'eau ainsi constituées retardent l'impact d'une coupure électrique sur la distribution d'eau.

Malgré ces précautions et la mobilisation des équipes d'intervention sur le terrain, une baisse de pression, voire une interruption de la fourniture d'eau, ne sont pas impossibles. Tout dépend de la durée du délestage et des précautions prises par les uns et les autres pour utiliser l'eau du robinet avec modération pendant ce laps de temps particulièrement délicat.

En cas d'annonce de délestage, la SWDE encourage l'ensemble de la population à utiliser l'eau de manière raisonnable, dans les heures qui précèdent et suivent une coupure de courant. La réduction et l'étalement des consommations permettront d'allonger le temps de disponibilité des réserves d'eau potable stockées dans les réservoirs et châteaux d'eau jusqu'à la remise en route du réseau électrique.

La SWDE se tient bien évidemment à l'écoute et à la disposition des communes et des provinces pour examiner, avec elles, des solutions alternatives d'approvisionnement si des besoins impérieux se font sentir, notamment auprès des profils de consommateurs dits « sensibles ». L'objectif consiste, en finalité, à atténuer autant que possible les effets négatifs d'un délestage électrique.

En prévision du délestage, la SWDE augmentera aussi considérablement son stock de berlingots d'eau potable.

<p>Pour toute info complémentaire : Benoît Moulin, Responsable de la Communication 0475/55.69.69 - www.swde.be</p>
